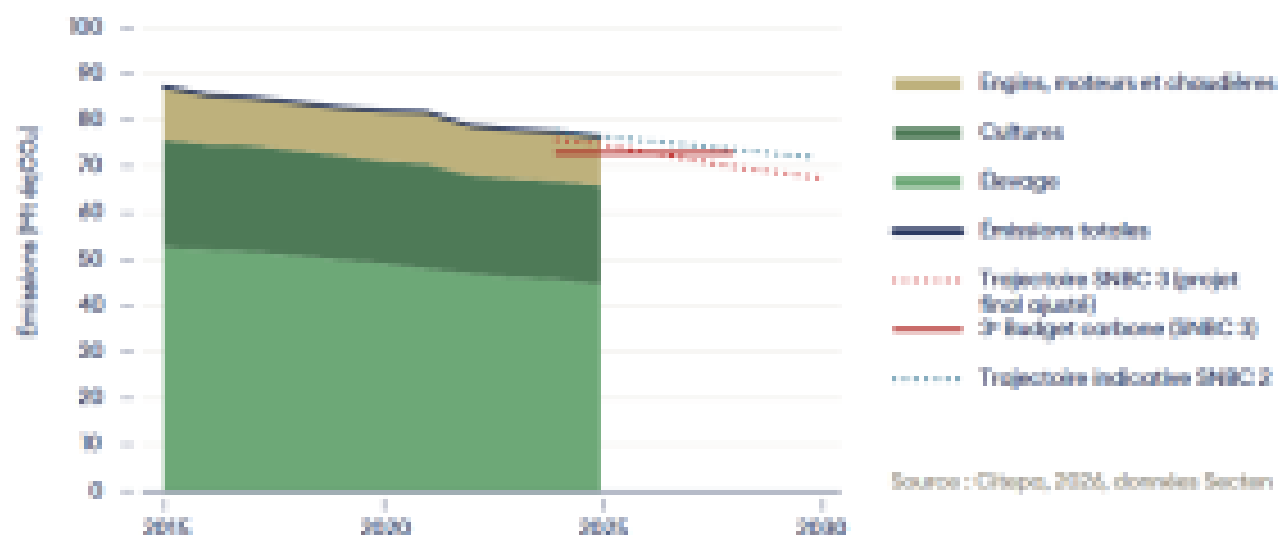


Bilan carbone des secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et des forêts en France

22 septembre 2026

Le Haut Conseil pour le climat a publié en juillet 2026 son rapport annuel, où figure un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la France. Celles du secteur agricole représentent 21 % du total en 2025, en deuxième place après les transports (34 %) et devant l'industrie (16 %). Les émissions agricoles ont baissé de 0,7 % en 2024 par rapport à 2023 (-0,6 MteqCO₂) (figure), ce qui est principalement lié à la décapitalisation de l'élevage bovin, en difficulté économique persistante.

Émissions du secteur de l'agriculture et de ses sous-secteurs depuis 2015



Source : Haut Conseil pour le climat, d'après Citepa

Lecture : en 2025, les émissions totales du secteur agricole dépassent le plafond d'émissions ou « budget carbone » fixé dans la troisième Stratégie nationale bas-carbone (SNBC). La SNBC vise à diviser par deux les émissions de GES françaises d'ici à 2030, par rapport à 1990, et à atteindre la neutralité carbone en 2050. Elle attribue à chaque secteur d'activité, pour une période de cinq ans, un plafond d'émissions à ne pas dépasser.

L'empreinte alimentaire a diminué de 16 % (-26,8 MteqCO₂) entre 2010 et 2023, mais la part des émissions liées à l'importation de produits des pays tiers a augmenté sur la même période. Enfin, les terres agricoles sont émettrices nettes (+12 MteqCO₂ en 2024), ce qui s'explique principalement par la conversion de prairies (+5,1 MteqCO₂) et de forêts (+3,8 MteqCO₂) en terres arables. Les forêts demeurent un puits net de carbone, mais leur état se dégradant, le bois mort s'accumule et sa décomposition rejettera du CO₂ dans les prochaines années.

Le Haut Conseil pour le climat recommande de s'assurer que les objectifs de

production par filière issues des actuelles Conférences de souveraineté alimentaire seront bien cohérents avec la Stratégie nationale bas-carbone et les plans de décarbonation des filières. Il préconise également de sanctuariser le budget dédié aux actions agro-environnementales et climatiques dans le prochain plan national d'application de la Politique agricole commune. Il suggère aussi de limiter l'importation de produits ayant une empreinte climatique élevée, en étendant le mécanisme européen d'ajustement carbone aux frontières (MACF) aux produits agroalimentaires.

Mathilde Lagrola, Centre d'études et de prospective

Source : [Haut Conseil pour le climat](#)